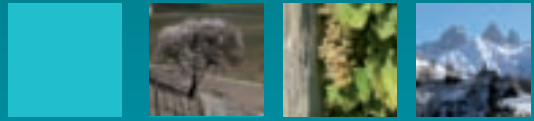




solidarité • pré  
nation • sensi  
développement •  
équipement • construction • harmonisation • développement • modes de vie • formation • sensibilisation • valorisation • animation • solidarité • soutien • protection • insertion • équipement • aménagement du territoire •

# LES CLÉS DE VOTRE DÉPARTEMENT 2011

# SAVOIE



CONSEIL GENERAL

[www.cg73.fr](http://www.cg73.fr)

## Un Département au service du mieux vivre ensemble en Savoie

*Il n'est pas facile d'associer les services dont on bénéficie ou les équipements que l'on utilise chaque jour aux collectivités locales qui en ont la responsabilité et ainsi d'identifier les interventions de chacune. Celles du Conseil général ne font pas exception à ce constat. Et pourtant, au fil des lois de décentralisation successives, elles n'ont cessé de se renforcer pour s'ancrer aujourd'hui au cœur du quotidien des Savoyards, à chaque âge de leur vie et quel que soit leur lieu de résidence.*

*En position de pilote départemental pour la solidarité, les routes, les collèges ou les transports scolaires, le Conseil général est aussi, à travers le partenariat privilégié qu'il entretient avec les communes et intercommunalités, le premier «aménageur» de la Savoie. Quel que soit le domaine d'intervention, son action, garante à la fois de l'équilibre global du territoire, du respect des réalités locales et des besoins de chacun, s'impose la proximité et l'efficacité. Trente-sept élus et quelque 2 500 agents au sein des services départementaux veillent chaque jour à donner du sens à cette double exigence.*

*À la lumière du budget voté cette année et des priorités que s'est donnée notre Assemblée départementale renouvelée en mars 2011, ce document fait un tour d'horizon des politiques conduites, illustrées par des exemples concrets d'actions, qui vous aidera à mieux comprendre «à quoi sert le Conseil général». Je souhaite qu'il vous soit utile et vous invite autant que de besoin à solliciter vos élus et les services départementaux qui sont à votre écoute et à votre disposition.*

*Hervé Gaymard, Président du Conseil général de la Savoie*



# T E R R I T O I R E

3 circonscriptions  
7 territoires  
37 cantons  
305 communes

420 000 habitants  
(évolution démographique annuelle depuis 1999 : +0,9 %)

6 267 km<sup>2</sup>  
Altitude : de 182 m (lac du Bourget, le plus grand lac naturel de France) à 3 855 m (la Grande Casse)

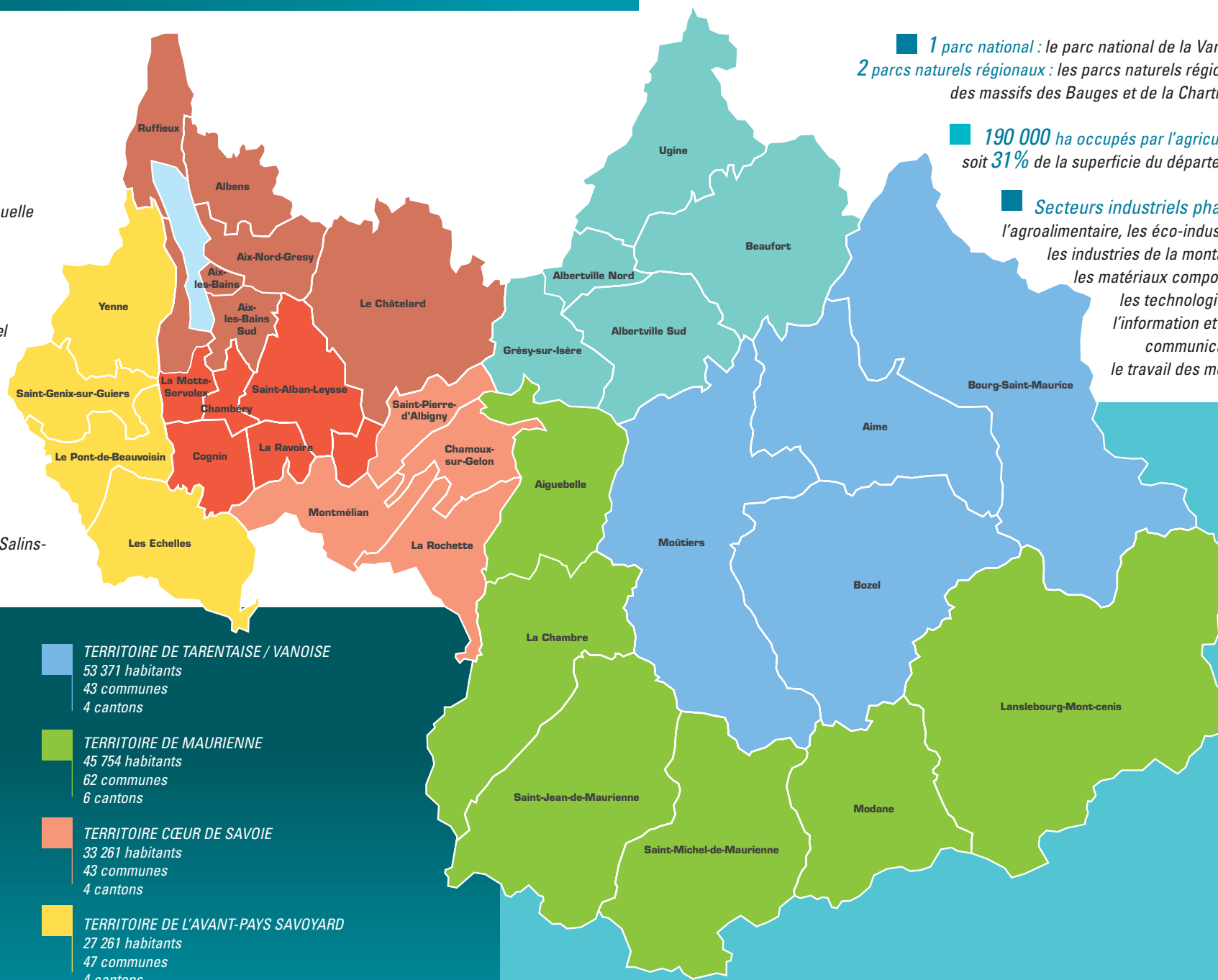
60 stations de sports d'hiver

6 stations thermales :  
Aix-les-Bains, Aix Marlioz, Challes-les-Eaux, Brides-les-Bains, La Léchère, Salins-les-Thermes

1 parc national : le parc national de la Vanoise,  
2 parcs naturels régionaux : les parcs naturels régionaux des massifs des Bauges et de la Chartreuse

190 000 ha occupés par l'agriculture,  
soit 31% de la superficie du département

Secteurs industriels phares :  
l'agroalimentaire, les éco-industries, les industries de la montagne, les matériaux composites, les technologies de l'information et de la communication, le travail des métaux



**TERRITOIRE DE CHAMBÉRY**  
125 250 habitants  
24 communes  
8 cantons

**TERRITOIRE DU LAC DU BOURGET ET SES MONTAGNES**  
71 757 habitants  
47 communes  
6 cantons

**TERRITOIRE D'ALBERTVILLE / UGINE**  
59 469 habitants  
39 communes  
5 cantons

**TERRITOIRE DE TARENTAISE / VANOISE**  
53 371 habitants  
43 communes  
4 cantons

**TERRITOIRE DE MAURIENNE**  
45 754 habitants  
62 communes  
6 cantons

**TERRITOIRE CŒUR DE SAVOIE**  
33 261 habitants  
43 communes  
4 cantons

**TERRITOIRE DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD**  
27 261 habitants  
47 communes  
4 cantons

p 2 **Une collectivité territoriale décentralisée**  
p 3 **Une assemblée et des services**  
p 4-5 **Vos élus - Renouvellement 2011**  
p 6-7 **Des compétences au service d'un projet**

SES MISSIONS

SOLIDARITÉ

p 8 **Enfance, jeunesse, famille**  
p 9 **Personnes âgées**  
p 10 **Personnes handicapées**  
p 11 **Insertion**  
**Logement**

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

p 12 **Voirie**  
p 13 **Transports départementaux**  
p 14 **Aides aux communes et intercommunalités**  
p 15 **Aménagement numérique du territoire**  
p 16 **Économie** : aides aux territoires, aides aux entreprises  
p 17 **Agriculture**  
p 18 **Tourisme**  
p 19 **Politique montagne**

S O M M A I R E



MODES DE VIE

p 20 **Éducation** : collèges, enseignement supérieur  
p 21 **Jeunesse**  
p 22 **Culture**  
p 23 **Sports et loisirs**  
p 24-25 **Environnement** : eau, déchets, énergie

SES MOYENS

p 26-27 **Budget 2011**  
p 28-29 **Les services du Département**





# UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DÉCENTRALISÉE

*Le Conseil général est l'institution couvrant l'échelle géographique du département. Doté de compétences propres, au même titre que les autres collectivités territoriales (commune et Région), il choisit les orientations politiques et conduit les actions qui les mettent en œuvre sur l'ensemble du territoire savoyard.*

## Un siège historique

Le Conseil général de la Savoie siège à Chambéry, chef-lieu du département, dans le château des ducs de Savoie, classé monument historique depuis 1881. Ce site, témoin de la longue histoire de notre territoire, accueille ainsi l'assemblée délibérante, l'exécutif et certaines directions du Conseil général.

## Une présence sur l'ensemble du département

Aujourd'hui, 70 % des agents du Département de la Savoie travaillent dans des services décentralisés pour s'adapter au mieux à la diversité des territoires et être au plus près des Savoyards et de leurs attentes.

Cette exigence territoriale s'incarne dans :

- **8 délégations territoriales à la vie sociale (DTVS)** qui mettent en œuvre la politique sociale du Département, en s'appuyant sur 42 CPAS (centres polyvalents d'action sociale) au contact des usagers.
- **7 territoires de développement local (TDL)** qui assurent les missions liées à la voirie, ainsi que l'accompagnement des communes en matière d'urbanisme et d'aménagement.

## Le département de la Savoie, d'hier à aujourd'hui

**1792** : la Savoie devient le 84<sup>ème</sup> département français, sous le nom de « département du Mont Blanc ».

**1871** : les conseillers généraux sont élus au suffrage universel.

**1800** : le Conseil général installe son siège à Chambéry dans le château des ducs de Savoie, qui deviendra sa propriété en 1860 par un décret impérial.

**1982** : le Département devient une administration autonome, aux compétences élargies, dirigée par le Président du Conseil général.

**1989** : le Conseil général des jeunes siège pour la première fois.

**2003** : la deuxième loi de décentralisation étend une nouvelle fois les compétences du Conseil général.

# UNE ASSEMBLÉE ET DES SERVICES



*Le Conseil général est à la fois composé d'élus qui prennent les décisions et d'agents chargés du suivi de ces décisions et de leur application.*

## L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE : 37 conseillers généraux

*élus pour 6 ans par les électeurs des 37 cantons de la Savoie et renouvelés par moitié tous les 3 ans, ils se réunissent 5 à 6 fois par an en séance plénière pour débattre des grandes orientations de la collectivité, et notamment pour le vote du budget.*

se répartissent dans

élient pour 3 ans

### les 6 commissions thématiques

*examinent les dossiers qui seront soumis au vote de l'Assemblée départementale*

- Finances et performance de gestion
  - Actions sociales
  - Aménagement
- Agriculture, développement durable, environnement et gestion de l'espace
  - Développement économique, tourisme, logement
- Éducation, jeunesse, culture et sports

Commission d'appel d'offres

### le Président du Conseil général

*exerce le pouvoir exécutif : aidé de ses 11 vice-présidents, il fixe les grandes orientations préalables aux décisions et veille à leur application.*

### la commission permanente

*est composée du Président, des 11 vice-présidents et de 15 autres membres de l'assemblée. Elle se réunit toutes les 3 semaines pour examiner les dossiers les plus urgents et prendre les décisions sur les dossiers pour lesquels l'Assemblée départementale lui a donné délégation.*

- Intercommission développement durable et élaboration du Plan Climat
- Intercommission territoires et intercommunalités : grands projets, démarche des territoires, intercommunalités, aides aux communes, urbanisme

## LES SERVICES DU DÉPARTEMENT : près de 2 500 agents

*aident les conseillers généraux dans la prise de décision, mettent en œuvre les délibérations votées par les élus et offrent aux Savoyards les prestations qu'ils sont en droit d'attendre (cf. p 28-29).*

## ZOOM

### L'Assemblée des Pays de Savoie

*Partageant des intérêts communs dans plusieurs domaines, les Conseils généraux de la Savoie et de la Haute-Savoie travaillent ensemble au sein de l'Assemblée des Pays de Savoie, notamment sur des dossiers relatifs à l'agriculture, au tourisme, à la culture, à l'enseignement supérieur, au développement économique et à l'innovation, au développement durable ou à la filière forêt bois. 15 représentants des deux Départements, désignés par les Conseils généraux au sein de leur assemblée respective, siègent au conseil d'administration.*

# VOS ÉLUS

## RENOUVELLEMENT 2011

*L'Assemblée départementale compte 37 conseillers généraux, soit autant d'élus que de cantons dans le département de la Savoie. À l'exception du Président, ils se répartissent dans les différentes commissions thématiques, avec, pour certains, des délégations spécifiques.*

### Le Président du Conseil général



#### Hervé GAYMARD

Conseiller général de Moûtiers  
Député de la 2<sup>ème</sup> circonscription de la Savoie

### La commission permanente

**Jean-Pierre Vial** : 1<sup>er</sup> vice-président délégué à l'économie, à la recherche et l'enseignement supérieur, aux nouvelles technologies et au plan numérique, au Lyon-Turin.

**Claude Giroud** : vice-président délégué au patrimoine domanial, aux ressources humaines, à l'administration générale.

**Michel Bouvard** : vice-président délégué aux finances, au contrôle de gestion, à l'évaluation des politiques, au suivi des SEM et des syndicats mixtes, à la politique montagne, à l'Arc alpin, aux affaires européennes.

**Auguste Picollet** : vice-président délégué aux routes.

**Franck Lombard** : vice-président délégué au développement durable (dont environnement, déchets et bâtiments durables), à la dynamique territoriale.

**Robert Clerc** : vice-président délégué au logement.

**Vincent Rolland** : vice-président délégué au tourisme, à

la communication.

**Pierre-Marie Charvoz** : vice-président délégué à la culture, à l'éducation, au sport, à la jeunesse, à l'animation.

**Lionel Mithieux** : vice-président délégué à l'agriculture et la forêt, au développement urbain, aux relations avec les agglomérations.

**Rozenn Hars** : vice-présidente déléguée à la vie sociale, aux actions humanitaires.

**Gaston Arthaud-Berthet** : vice-président délégué au transport.

**Les autres membres** : Jean-Claude Loiseau, Éric Minoret, Thierry Repentin, Colette Bonfils, Jean-Pierre Burdin, Albert Darvey, Jean-Michel Galloz, Nicole Guilhaudin, Christiane Lehmann, Xavier Lett, François Rieu, Béatrice Santais, Jean-Louis Sarzier, André Vairetto, Yves Husson.

### Les 6 commissions thématiques

#### 1<sup>ère</sup> commission : finances et performance de gestion



**Jean-Claude LOISEAU**  
(Aix-les-Bains Centre)  
Président



**Béatrice SANTAIS**  
(Montmélian)  
Vice-présidente



**Michel BOUVARD**  
(Chambéry Est)



**Pierre LOUBET**  
(Albertville Sud)

#### 2<sup>ème</sup> commission : actions sociales et logement



**Yves HUSSON**  
(Ruffieux)  
Président



**Christiane BRUNET**  
(St-Pierre d'Albigny)  
Vice-présidente



**Colette BONFILS**  
(Chambéry Sud  
Ouest)



**Rozenn HARS**  
(Lanslebourg)



**Jean-Louis  
PORTAZ**  
(La Chambre)

**3<sup>ème</sup> commission : routes et transports****Alexandre DALLA-MUTTA**  
(Chamoux-sur-Gelon)  
Président**François RIEU**  
(Albertville Nord)  
Vice-président**Gaston ARTHAUD-BERTHET**  
(St-Genix-sur-Guiers)**Éric MINORET**  
(Bourg-Saint-Maurice)**Auguste PICOLLET**  
(Aime)**Thierry REPENTIN**  
(Chambéry Nord /  
Sonnaz)**Jean-Louis SARZIER**  
(Aix-les-Bains Sud)**4<sup>ème</sup> commission : agriculture, environnement et gestion de l'espace****Jean-Paul CLARET**  
(Les Echelles)  
Président**Albert DARVEY**  
(Le Châtelard)  
Vice-président**Franck LOMBARD**  
(Ugine)**Lionel MITHIEUX**  
(Cognin)**René PADERNOZ**  
(Yenne)**André VAIRETTO**  
(Grésy-sur-Isère)**5<sup>ème</sup> commission : développement économique et tourisme****Jean-Pierre BURDIN**  
(St-Alban-Leyssle)  
Président**Gilbert GUIGUE**  
(Pont-de-Beauvoisin)  
Vice-président**Robert CLERC**  
(Aix-les-Bains Nord / Grésy)**Jean-Michel GALLIOZ**  
(St-Michel-de-Maurienne)**Nicole GUILHAUDIN**  
(Chambéry Sud)**Christiane LEHMANN**  
(Aiguebelle)**Vincent ROLLAND**  
(Bozel)**Jean-Pierre VIAL**  
(La Motte Servolex)**6<sup>ème</sup> commission : éducation, jeunesse, culture et sports****Xavier LETT**  
(Modane)  
Président**Guy SEVESSAND**  
(Beaufort-sur-Doron)  
Vice-président**Pierre-Marie CHARVOZ**  
(St-Jean-de-Maurienne)**François CUCHET**  
(La Rochette)**Robert GARDETTE**  
(La Ravoire)**Claude GIROUD**  
(Albens)**2 intercommissions ouvertes à tous les conseillers généraux**

- **Intercommission développement durable et élaboration du Plan climat**
- **Intercommission territoires et intercommunalité** : grands projets, démarche des territoires, intercommunalité, aides aux communes, urbanisme.

**Commission d'appel d'offres****Président** : Jean-Paul Claret**Membres** : Auguste Picollet, Gaston Arthaud-Berthet, Robert Gardette, François Rieu, André Vairetto, Vincent Rolland, Lionel Mithieux, Alexandre Dalla-Mutta, Béatrice Santais, Jean-Pierre Burdin

*Pour poser une question, donner un avis ou faire part de vos attentes à vos conseillers généraux, vous pouvez les contacter*

- par courrier :

*Hôtel du Département*

*BP 1802 - 73 018 Chambéry Cedex*

- par téléphone : 04 79 96 73 73

- par mail : [prenom.nom@cg73.fr](mailto:prenom.nom@cg73.fr)



## LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SAVOIE

# DES COMPÉTENCES AU SERVICE D'UN PROJET

*Le Conseil général de la Savoie poursuit le développement harmonieux de son territoire en intervenant à tous les niveaux de la vie des Savoyards. Depuis les lois de décentralisation de 1982 et 2003, ses responsabilités se sont considérablement étendues. En complément de ses compétences obligatoires, le Conseil général se mobilise aussi sur des politiques volontaristes destinées à assurer l'épanouissement des Savoyards et préparer la Savoie de demain.*

## SOLIDARITÉ

Le Conseil général joue un rôle moteur dans l'élaboration d'un nouveau contrat social, répondant aux préoccupations quotidiennes des Savoyards. Ainsi, il poursuit ses actions en faveur de la petite enfance tout en ayant

le souci permanent de la prise en charge des aînés par le soutien au maintien à domicile ou la création de nouvelles places d'hébergement en établissement. Le Conseil général contribue au développement du mieux vivre ensemble, en incitant la cohésion intergénérationnelle par la réalisation de logements passerelles, et en favorisant les actions contre l'exclusion des personnes en situation de handicap et des plus démunis.



## ZOOM

### Réforme territoriale de 2014

La réforme des collectivités territoriales annoncée pour 2014 pourrait, à la fin du mandat actuel de conseiller général, aboutir à la création de conseillers territoriaux. Dans l'état actuel de la loi, ces nouveaux conseillers, élus pour 6 ans au scrutin uninominal à deux tours dans des cantons élargis, siègeraient à la fois au Conseil général de leur département d'élection mais aussi au sein du Conseil régional. La question de la répartition des compétences entre ces deux instances fera l'objet au début de chaque mandature d'un schéma régional, débattu entre les conseillers territoriaux, qui permettra de définir de façon optimale les domaines dans lesquels la Région et les Départements devront intervenir, avec comme assurance que ces derniers conserveront leur autonomie budgétaire et fiscale. Le projet de loi propose ainsi que le Département exerce ses compétences seul et conserve notamment son action de financement et de soutien des projets des communes et intercommunalités.

# MIEUX VIVRE ENSEMBLE : UN NOUVEL ÉLAN SAVOYARD



## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Conseil général accompagne nombre de projets portés par des collectivités locales ou par des entreprises afin de préserver le développement harmonieux du territoire. Au-delà d'un engagement fort en matière d'amélioration des infrastructures routières, c'est une politique raisonnée qui est lancée afin de maintenir un équilibre et une juste répartition des ressources foncières. Le respect de ce patrimoine passe par

## MODES DE VIE

Au quotidien, les actions du Conseil général permettent à chacun de s'épanouir dans tous les territoires. Ainsi, la préservation du patrimoine culturel et le soutien aux pratiques artistiques sont des politiques volontaristes du Département, tout comme le soutien au milieu sportif et le développement du tourisme. L'accompagnement des jeunes dans leur scolarité et leurs loisirs est aussi une des

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est l'une des préoccupations majeures et transversales des politiques du Conseil général. Un programme d'actions encore plus ambitieux va d'ailleurs être mis en œuvre. Trois domaines seront au cœur des actions : tout d'abord, les transports, avec la mise en place d'une réflexion globale sur ce sujet. L'efficacité énergétique et les

la préservation du capital agricole et le développement de la filière bois accompagné d'une meilleure gestion des forêts. De même, la préservation du capital touristique et le soutien au dynamisme et à l'attractivité du département est lui aussi conditionné par le respect de l'environnement. Enfin, l'amélioration de la couverture haut débit fait de la Savoie un pôle d'attractivité économique créateur de nouveaux emplois.

priorités avec le soutien à 47 collèges et à l'Université, tout comme les actions favorisant l'accès à la culture et au sport. Enfin, chaque année près de 42 lignes régulières accompagnent les Savoyards dans leurs déplacements quotidiens par les lignes du réseau départemental, les transports scolaires et les lignes touristiques, sans oublier l'aéroport de Chambéry.

énergies renouvelables, avec la poursuite des aides pour la rénovation des bâtiments les plus consommateurs, en particulier les logements sociaux, et le soutien à l'Institut National de l'Énergie Solaire (INES). Enfin, la politique foncière avec la valorisation et la préservation du patrimoine naturel de la Savoie.



# ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLE

*Acteur majeur en matière de prévention et de protection de l'enfance, le Conseil général apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs, à la famille et aux majeurs de moins de 21 ans en difficulté. Son intervention suit les orientations fixées par un schéma départemental dont le renouvellement est en cours pour la période 2011-2016.*

- **Des actions de prévention**, conduites par les services de Protection Maternelle Infantile (suivi prénatal, consultations de nourrissons, planification familiale, agrément des assistantes maternelles et des structures d'accueil).
- **Le repérage, la protection et la prise en charge des mineurs en danger**, grâce à un dispositif de recueil, de traitement et d'évaluation des informations jugées préoccupantes en lien avec les services de l'État, au développement des modes de prise en charge des enfants confiés et à la diversification des types d'intervention sociale, en collaboration avec les familles ou les représentants légaux. Dans cette logique, le Conseil général assure également un accompagnement des jeunes majeurs jusqu'à 21 ans.
- **Le soutien à la parentalité**, par l'intermédiaire d'aides financières accordées aux familles en difficulté et l'intervention d'associations de travail familial et d'éducateurs spécialisés.
- **L'accompagnement des jeunes à la vie sociale** (santé, citoyenneté, accès à la culture) et le développement de lieux d'écoute.
- **L'adoption**, le Président du Conseil général étant chargé d'instruire les agréments en vue d'adoption.



**8 % du budget** consacré à l'enfance, la jeunesse et la famille

**895** enfants confiés au titre de la protection de l'enfance

**274** assistants familiaux salariés du Conseil général qui accueillent 473 enfants

**545** places d'hébergement en maisons d'enfants à caractère social et au Foyer départemental de l'enfance

**11** services d'action sociale et éducative de proximité (Sasep) pouvant accueillir 165 enfants

**80** places d'hébergement pour les mères en difficulté accompagnées de très jeunes enfants

**35** agréments d'adoption

# PERSONNES ÂGÉES



*Les lois successives de décentralisation ont fait du Département le chef de file de l'action en faveur des personnes âgées. Ce rôle de pilotage lui vaut la gestion de l'allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA) qui vise à améliorer la vie quotidienne des plus de 60 ans en perte d'autonomie, à domicile ou en établissement ainsi que la responsabilité d'un schéma départemental qui encadre son action sur 5 ans.*

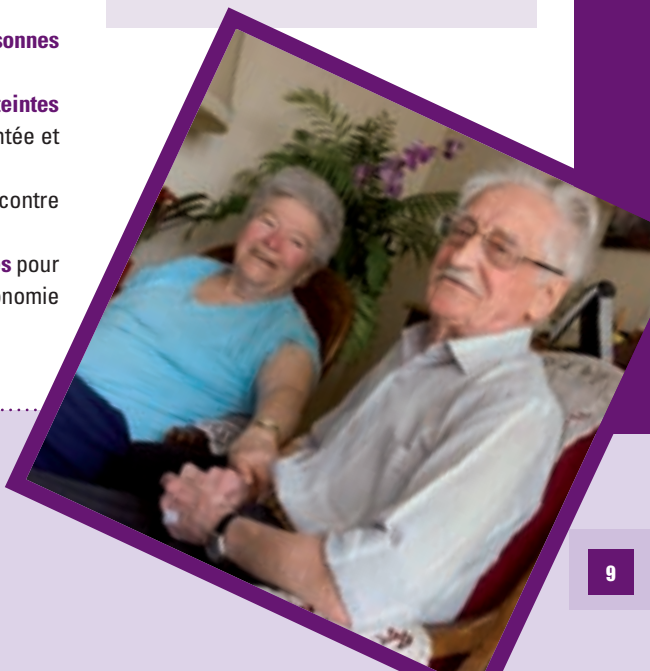
Entre 2005 et 2010, ce programme d'actions a notamment permis la réalisation de 1 080 places d'hébergement adaptées à la dépendance, le renforcement des services de soutien à domicile et la création d'unités spécifiques pour les malades Alzheimer et maladies apparentées. Un nouveau schéma a été voté en juin 2011 par l'Assemblée départementale pour la période 2011-2016. Il s'articule autour de 5 orientations prioritaires qui visent à améliorer :

- **la coordination** entre les acteurs du réseau gérontologique,
- **la qualité de la prise en charge des personnes âgées** en établissement et à domicile,
- **la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer** ou apparentée et atteintes de troubles psychiatriques,
- **le maintien du lien social** et la lutte contre l'isolement,
- **les réponses alternatives et innovantes** pour les personnes âgées en perte d'autonomie qu'il convient de développer.

## ZOOM

### **7 Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)**

*Destinés aux personnes âgées, à leur entourage, aux professionnels et aidants familiaux, ces services de proximité sont un guichet d'accueil, d'information et d'orientation. Ils ont également pour missions d'évaluer les besoins, d'élaborer un plan d'aide adapté au projet de vie des personnes âgées et de coordonner la politique gérontologique départementale.*



## **9 % du budget**

consacré aux personnes âgées

**8 285** bénéficiaires de l'ADPA

dont **5 000** à domicile

et **3 285** en établissement



# PERSONNES HANDICAPÉES

*Pour placer le projet de vie des personnes handicapées au cœur de son action et garantir leur statut de citoyen à part entière, le Conseil général a adopté un schéma départemental (2006-2011) spécifiquement dédié au handicap.*

- **Des « remèdes » au handicap**, en établissement ou à domicile, avec le financement de la prestation de compensation du handicap (PCH), étudiée en fonction de chaque profil et couvrant l'ensemble des besoins du quotidien (aide humaine, technique ou animale, transports, éducation, santé, insertion professionnelle, loisirs, maintien à domicile, etc.).
- **Une simplification des démarches** pour les personnes handicapées et leur famille, avec la création dès 2005 d'une des toutes premières « maisons départementales du handicap » (MDPH), un guichet unique destiné à fournir des conseils, des renseignements précis tout en facilitant la mobilisation des aides.
- **Un soutien à la diversification et aux projets de création de structures d'accueil** pour les personnes handicapées, qu'il s'agisse d'hébergement permanent, temporaire, d'accueil de jour ou d'accompagnement en milieu ordinaire.



**7 % du budget** consacré aux personnes handicapées

**1 290** personnes handicapées bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) aide humaine

**Près de 680** places en structures d'accueil spécialisées, **273** nouvelles places autorisées par le Conseil général

**72** personnes handicapées prises en charge en accueil de jour  
et **136** au titre du service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)



## INSERTION

*Chef de file de l'insertion au niveau départemental, le Conseil général intervient pour prévenir les situations de marginalisation, promouvoir les droits fondamentaux de chacun et assurer l'insertion des populations les plus fragiles.*

- **Le financement et l'attribution du revenu de solidarité active (rSa)** qui remplace, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009, le revenu minimum d'insertion (RMI), intègre les bénéficiaires de l'allocation parent isolé (API) et apporte aussi un complément de ressources aux travailleurs aux revenus les plus modestes.
- **Les conditions d'une insertion adaptée**, fixées par le plan départemental d'insertion qui s'appuie sur la coordination des acteurs

locaux (pacte territorial d'insertion) et s'inscrit dans le cadre des objectifs fixés par la loi sur le rSa.

- **La mobilisation vers l'emploi et la formation professionnelle**, priorités de la politique d'insertion et complétées, pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, par un accompagnement spécifique dans le domaine de la santé.

## LOGEMENT

*Le Conseil général conduit dans ce domaine une politique volontariste pour créer les conditions d'une offre permettant de répondre à la demande de logements sociaux et garantir un logement aux populations les plus en difficulté. Une exigence inscrite au plan départemental logement 2007-2013.*

- **Un soutien aux familles défavorisées** pour leur permettre d'accéder à un logement et de s'y maintenir grâce à des mesures d'accompagnement social au logement et/ou des aides financières telles que le fonds de solidarité pour le logement (FSL).

- **L'encouragement à la production de nouveaux logements** par des actions en faveur du parc ancien privé et du parc locatif public (acquisition ou réhabilitation), la mise en place d'un suivi (tableau de bord du logement, observatoire foncier du département).

### ZOOM

#### **Efficacité énergétique à tous les étages !**

*Depuis 2008, le Conseil général a intégré les préoccupations du développement durable dans sa politique logement pour encourager les opérations publiques exemplaires de constructions neuves ou de réhabilitations et préparer les bailleurs publics aux exigences des futures réglementations thermiques. Une enveloppe de 2,3 millions d'euros de crédits départementaux a été réservée pour accompagner 26 opérations.*

**8 % du budget** consacré au logement et à l'insertion

**6 187** allocataires du rSa en 2010

**3 506** aides financières accordées au titre du FSL pour l'accès et le maintien dans le logement



## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

# VOIRIE

*Chargé de l'entretien, de la gestion et de la construction de la voirie départementale, le Conseil général s'emploie à garantir la sécurité des usagers et la fluidité des trafics en toutes saisons. Ses missions s'organisent autour de quatre priorités.*

- **Maintenir en état le patrimoine routier** en assurant les travaux d'entretien courant des chaussées et des ouvrages d'art (1 170 ponts, 6 500 murs et 29 tunnels) sur le territoire savoyard. Bien que le taux d'accidentalité en Savoie soit l'un des plus bas de France, l'effort départemental est maintenu pour la sensibilisation des usagers et les équipements et aménagements de sécurité.
- **Optimiser l'utilisation du réseau routier**, en assurant la viabilité hivernale, dans le respect de l'environnement par une utilisation raisonnée du sel, en gérant le trafic et en informant les usagers grâce au poste de coordination OSIRIS, commun avec l'État, gestionnaire des routes nationales, en gérant les crises (crues, avalanches, etc.) ou les événements exceptionnels (Tour de France, etc.) et en participant à la mise en place des plans de prévention des risques de tous types. Pour les situations exceptionnelles, le Département travaille à une mutualisation des moyens entre territoires et apporte un soutien financier aux communes au titre du plan d'hébergement d'urgence.
- **Améliorer la sécurité routière et la protection des usagers**, contre les risques naturels auxquels sont particulièrement soumises les routes de montagne.
- **Favoriser les modes de déplacements alternatifs** et optimiser les déplacements en renforçant l'offre de déplacements doux (aménagement cyclables), en contribuant au report du trafic sur les autoroutes via un cofinancement des dispositifs d'abonnement d'AREA ou l'accès aux échangeurs, et en modernisant le réseau. L'opération phare d'aménagement des berges du lac du Bourget, réalisée depuis 2006, symbolise ces objectifs.

## ZOOM

### ***www.mobisavoie.fr plus fonctionnel***

*La refonte du site permet d'accéder plus facilement à l'information sur tous les transports collectifs du département. La centrale de mobilité dispose ainsi d'un calculateur d'itinéraire qui propose toutes les solutions disponibles pour parcourir un itinéraire donné et d'un site « mobile » sous la forme d'une application disponible sur les téléphones portables permettant la navigation sur Internet.*



**14 % du budget** consacré à la voirie et aux transports

**3 146** km de routes départementales dont **875** km situés au-dessus de **1000** m d'altitude **57** km de véloroutes et **180** km de bandes cyclables le long des routes départementales.

# TRANSPORTS DÉPARTEMENTAUX



*Le Conseil général veille à anticiper et adapter les modes d'organisation des transports pour rester au plus près des besoins des usagers.*

- **La prise en charge de l'ensemble des services routiers de voyageurs en dehors des périmètres de transport urbain** (Chambéry, Aix-les-Bains et Albertville), au travers de services de cars organisés en lignes régulières, touristiques, de marché et de transport à la demande. Ils sont associés depuis septembre 2009 à un service d'information, de réservation et de vente en ligne : [www.mobisavoie.fr](http://www.mobisavoie.fr), la centrale de mobilité du département.
- **Des investissements dans les infrastructures de transport** dont il est propriétaire pour améliorer l'intermodalité et la qualité du service rendu aux usagers : restructuration des gares routières, mise aux normes et modernisation. Le Conseil général accorde dans ce cadre une importance particulière à la sécurisation des points d'arrêt, un enjeu fort de sa politique transport.
- **L'acheminement quotidien de près de 23 000 élèves** (de la maternelle au lycée) de leur domicile à leur établissement et des actions de prévention et de sensibilisation à la sécurité.



**42** lignes régulières organisées par le Conseil général dont :  
**34** lignes touristiques (desserte hivernale et estivale des stations à partir des gares SNCF) et **20** lignes hebdomadaires les jours de marché  
**500** circuits spéciaux de transport scolaire, **23 000** élèves transportés  
**231 000** passagers annuels pour l'aéroport Chambéry Savoie  
**9** gares routières



# AIDES AUX COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS

*Le Conseil général, conscient de la diversité de ses territoires, veille à leur équilibre et leur développement afin que chaque Savoyard ait accès aux services et équipements dont il a besoin. Cela passe par un soutien aux projets communaux et intercommunaux dont il est le premier partenaire.*

- **Des subventions pour les travaux d'équipements publics**, dans le cadre du fonds départemental d'équipement des communes (FDEC) et du fonds scolaire ; des dispositifs de participation aux programmes pluriannuels d'investissements communaux, notamment en faveur des communes les moins favorisées.

- **Une assistance au montage de projets d'investissement**, conduite au sein des territoires de développement local (TDL), notamment auprès des communes dont les services administratifs sont limités (aide à la définition du projet, à l'estimation des moyens, à la mobilisation des subventions, à la coordination des intervenants techniques, etc.).

- **Les contrats territoriaux de Savoie (CTS)** qui permettent à chacun des 7 grands bassins de vie de Savoie, avec le soutien du Conseil général et en complément des subventions classiques, de définir un projet de territoire

(grandes orientations sur 10 ans) et un programme spécifique d'actions à mener sur 5 ans, en faveur du développement local et des services à la population.

- **Le maintien des services publics en milieu rural** avec le fonds d'aide à l'investissement CREAPOST destiné à soutenir la mise en place d'agences postales communales ou de relais poste commerçants.



**2 % du budget** consacré aux aides aux communes et intercommunalités

**73** opérations de bâtiments publics aidées

**14** opérations d'aménagement de village subventionnées

**11** opérations de création ou restructuration d'écoles subventionnées

# AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE



*Depuis une dizaine d'années, le Conseil général prend des initiatives pour remédier aux disparités territoriales en matière d'équipement et d'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et assurer, sur l'ensemble du département, une couverture optimale. L'adoption, au printemps 2010, d'un plan numérique dont l'objectif est de doter la Savoie, à l'horizon 2020, d'un réseau de fibre optique permettant l'accès au très haut débit pour tous, confirme cette ambition.*

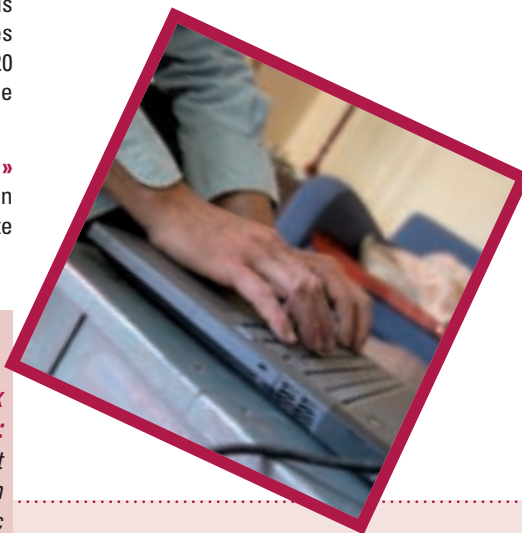
- **Le développement du très haut débit** via la fibre optique entre dans une première phase opérationnelle dès 2011 avec les premières opérations de construction d'un réseau départemental d'initiative publique à très haut débit. Cet engagement volontariste participe de l'aménagement du territoire savoyard, de son attractivité et de son équilibre. Elle ouvre la possibilité à tous les Savoyards, professionnels, entreprises et particuliers, de bénéficier d'ici 2020 d'une offre de services à la pointe de la technologie.
- **La mise en œuvre de solutions « d'attente » au très haut débit** pour les abonnés en zone d'ombre haut débit. Elle s'est traduite

par la construction de nœuds de raccordement. Ces travaux, financés par le Conseil général, permettent de rendre éligibles 2/3 des 3 000 lignes téléphoniques privées d'ADSL en Savoie. Pour les autres, le Conseil général assure le remboursement d'une partie des coûts d'achat et d'installation de kits satellites.

## ZOOM

### *Contrats Territoriaux de Savoie (CTS) 2<sup>ème</sup> génération :*

*Les CTS signés entre 2005 et 2007 arrivant à échéance, le Département confirme son engagement en faveur des territoires avec une nouvelle génération de contrats en mobilisant 37 millions d'euros de crédits. Le dispositif prévoit désormais un soutien spécifique aux 4 principales villes et agglomérations du département pour les projets liés à leurs fonctions de centralité.*



**99,65 %** du territoire de la Savoie couvert par l'ADSL  
Près de **40** Espaces Publics Numériques subventionnés par le Conseil général  
**52** foyers non desservis par l'ADSL soutenus pour l'acquisition de kits satellites "accès haut débit".



# ÉCONOMIE

## AIDES AUX TERRITOIRES

*Le Conseil général s'est donné pour mission d'assurer l'attractivité économique de la Savoie et de renforcer son positionnement au sein du Sillon Alpin.*

- **La structuration du territoire autour d'un technopole** (Savoie Technolac), de pôles d'équilibre identifiés comme les zones d'activités économiques majeures et des pôles territoriaux économiques, nouvelle appellation des pôles d'équilibre complémentaires dont la vocation est de compléter les pôles d'équilibre. Cette organisation a été réaffirmée à l'occasion de la révision de la politique économique départementale en faveur des collectivités.
- **Un soutien à l'animation économique** en lien avec les structures économiques locales, ainsi qu'un engagement particulier auprès des parcs d'activités Savoie Technolac, Alpespace et Arc-Isère dont le Conseil général est membre statutaire.
- **Un soutien aux démarches innovantes des pôles d'équilibre** en matière de services aux entreprises (et à leurs salariés) et de développement durable.

## AIDES AUX ENTREPRISES

*Le Conseil général intervient pour accompagner le développement des entreprises de manière cohérente et équitable.*

- **L'encouragement à la création et à l'implantation de nouvelles entreprises**, notamment au travers de l'action de « Savoie Initiative », « Réseau Entreprendre » et « Savoie Angels », et des soutiens apportés aux réseaux économiques et sociaux.
- **Une aide aux grands groupes industriels ou de services à l'industrie**, dans le respect des règles européennes.
- **Une participation au financement des investissements des PME et PMI savoyardes**, par l'intermédiaire du Prêt Participatif de Développement (PPD) et du dispositif ALIZÉ.
- **L'accompagnement des artisans et des commerçants** dans le cadre des opérations collectives de modernisation en milieu rural et opérations urbaines.
- **Un soutien aux pôles de compétitivité labellisés par l'État**, avec des subventions aux entreprises installées en Savoie pour des programmes de recherche et développement.

**2 % du budget** consacré à l'économie industrielle et tertiaire

**8** décisions d'installations d'entreprises accompagnées avec une perspective de création de **93** emplois  
**10** millions d'euros d'investissements d'entreprises soutenus  
**108** créateurs ou repreneurs soutenus, près de **900 000** euros de prêts d'honneur versés et **210** emplois créés via Savoie Initiative.

# AGRICULTURE



*Conduite en lien avec les organisations professionnelles et la Chambre d'agriculture, la politique agricole départementale vise cinq enjeux majeurs : la préservation d'une agriculture à forte valeur ajoutée, la gestion concertée de l'eau et du foncier, le renouvellement des exploitations, la mise en place des services collectifs nécessaires aux exploitations et l'établissement de partenariats entre la société et ses agriculteurs.*

- **Le soutien aux investissements dans les exploitations et coopératives agricoles**, dans le cadre du fonds d'aide départemental pour l'équipement des groupements agricoles (FADEGA).
- **Un accompagnement dans la lutte contre les maladies des animaux** (fièvre catarrhale ovine, fièvre charbonneuse), appuyée par l'expertise du laboratoire départemental d'analyses vétérinaires et la gestion de crise (sécheresse et tuberculose bovine en Haute-Maurienne, orages de grêle en Combe de Savoie, ...).
- **L'appui à l'organisation des filières de production** et en particulier **l'aide à la modernisation des 4 abattoirs savoyards** structurants pour la filière viande départementale (Chambéry, Beaufort, Bourg-Saint-Maurice et Saint-Étienne-de-Cuines). Des contrats de filières arboricole et apicole ont été signés pour la période

2010-2012 avec les représentants des professions concernées. Ils devraient être suivis par les contrats viticole et de la Tome des Bauges.

- **L'aide aux installations en agriculture** et au renforcement des conditions d'exploitation agricole par un soutien au confortement du foncier agricole de production et à la gestion de l'espace.
- **Un soutien spécifique à la forêt et aux filières bois**, destiné à favoriser la mise en marché des bois, faciliter l'exploitation des forêts, notamment celles à fort handicap, aider les investissements dans les entreprises, développer le bois énergie (4 000 tonnes de bois énergie produites en 2010) et structurer les initiatives territoriales.

## ZOOM

### *Un nouvel abattoir en 2012*

*Le Conseil général et Chambéry métropole, réunis au sein du syndicat mixte de l'abattoir de Chambéry, ont confié l'exploitation du futur abattoir chambérien à la Société d'Abattage par délégation de service public. La mise en service du nouvel équipement est prévue fin 2012. Il garantira le développement de la filière viande du département et une traçabilité maximale aux consommateurs.*



**2 % du budget** consacré à l'agriculture

**36** bâtiments d'élevage

**10** coopératives agricoles

et **5** entreprises du secteur forestier soutenues par les interventions départementales.



## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

# TOURISME

*Dans un contexte de concurrence accrue sur le marché des destinations touristiques, le Conseil général se mobilise pour porter haut les couleurs de la Savoie et soutenir ce secteur d'activités essentiel à l'économie locale. Pour preuve, son Plan tourisme doté de 60 millions d'euros.*

- **Le renforcement du positionnement de la destination « Savoie »** en France et à l'étranger, mis en œuvre en partenariat avec la Haute-Savoie, au travers de la marque « Savoie Mont-Blanc ».
- **La valorisation d'un tourisme toutes saisons**, en encourageant le développement de nouvelles filières (tourisme vert, tourisme culturel et urbain, etc.), en valorisant les activités de pleine nature (loisirs lacustres, via ferrata, escalade, canyoning, VTT, etc.).
- **Une adaptation à la demande**, en proposant une offre variée de qualité à des clientèles ciblées, en optimisant les différents modes d'accueil et d'hébergement, en utilisant de nouveaux outils tels qu'Internet.
- **Une participation aux programmes d'actions des deux parcs naturels régionaux de la Savoie** : celui du massif des Bauges et celui du massif de la Chartreuse.

- **Le soutien au thermalisme**, dans le cadre des contrats thermaux conclus avec 4 stations thermales du département.
- **Un tourisme adapté**, en développant une offre touristique en direction des publics en situation de handicap, basée sur l'accessibilité, la fonctionnalité des lieux et le confort d'usage tout public.



## ZOOM



### *La Plan Tourisme est prolongé jusqu'en 2015*

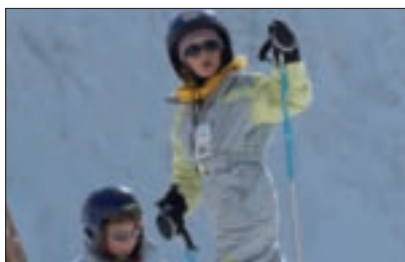
*Le Conseil général a décidé de prolonger son Plan Tourisme de deux années. La nouvelle échéance permettra d'accompagner la montée en puissance des projets liés aux activités de pleine nature (ski de fond, raquettes, VTT, via ferrata, canoë, etc.) et d'intervenir, sur le volet stations, en faveur des domaines skiables de Saint-Sorlin-d'Arves, La Giettaz et Pralognan.*

# POLITIQUE MONTAGNE



*Le Conseil général consacre une part significative de sa politique touristique au développement des stations, dans une logique de développement durable du tourisme d'hiver. Au total, 23 millions d'euros sont réservés à ce volet spécifique du Plan tourisme.*

- **La modernisation des infrastructures** (pistes, remontées mécaniques, etc.) par l'intermédiaire du programme « domaines skiables ».
- **Le soutien aux stations moyennes et aux petits sites**, pour une offre d'activités toute saison et tout public.
- **La réhabilitation de l'immobilier de loisirs** indispensable pour répondre aux attentes nouvelles de la clientèle, remettre des appartements sur le marché et maintenir une offre de qualité.
- **L'amélioration de l'accueil des salariés saisonniers** grâce à des aides financières mobilisées pour la création de logements et l'équipement d'espaces d'accueil.



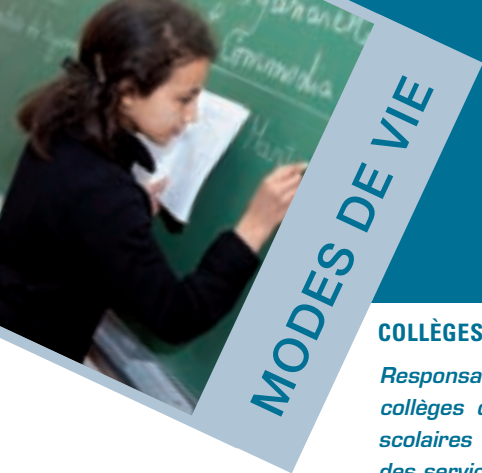
**3 % du budget** consacré au tourisme et à la politique montagne

**21,3** millions de nuitées hiver et **9,3** millions de nuitées été, **657 900** lits touristiques

**919** remontées mécaniques, **880** km de pistes de ski de fond

Près de **25 750** emplois caractéristiques du tourisme

**511,8** millions d'euros de recettes des remontées mécaniques, soit **44 %** du résultat national.



## COLLÈGES

*Responsable de l'entretien et du bon fonctionnement des collèges du département, mais également des transports scolaires (cf. p 13), le Conseil général s'emploie à garantir des services et des équipements de qualité aux élèves.*

- **Le financement des travaux d'entretien, de rénovation ou de grosses réparations sur les bâtiments**, en veillant notamment à l'amélioration de leur efficacité énergétique et à l'accessibilité aux handicapés.
- **Un encouragement à l'éducation physique et sportive** sous forme d'aides à la construction d'équipements sportifs mis à disposition des collégiens, à l'acquisition de matériel, à l'initiation au ski alpin et nordique avec le Plan Ski Jeunes, aux sections sportives scolaires.
- **L'accompagnement des projets sportifs, pédagogiques, culturels, d'ouverture européenne des établissements scolaires** : classes de découverte, notamment dans des centres du Conseil général, Plan Montagne, actions en faveur de l'orientation, échanges scolaires avec l'Italie frontalière dans le cadre du dispositif européen Alcotra.
- **La prise en charge du service de restauration** et des personnels qui en ont la responsabilité, avec la volonté de privilégier la qualité et l'usage des produits savoyards dans l'alimentation scolaire.
- **Le soutien à l'équipement informatique**, en assurant l'achat, l'installation, la maintenance de nouveaux matériels et l'accès à l'ADSL. Créée à l'initiative du Conseil général pour les élèves, leurs parents, les enseignants et les personnels des collèges, la plateforme Internet CO3 est opérationnelle depuis début 2011. Chaque établissement y dispose d'un espace dédié.

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- **Un soutien financier à l'Université de Savoie**, notamment dans le domaine de la recherche.
- **La maîtrise d'ouvrage de nouveaux équipements** dans le cadre du schéma « Université du 3<sup>ème</sup> millénaire ».
- **Un dispositif de bourses aux étudiants savoyards.**

**5 % du budget** consacré à l'éducation et à la jeunesse

**20 000** collégiens répartis dans **38** collèges publics et **9** collèges privés

**290 000** m<sup>2</sup> de locaux à entretenir

Environ **6 500** élèves partis en classe de découverte

# JEUNESSE



*Considérant la thématique jeunesse comme transversale à ses différentes politiques, le Conseil général décline une série d'actions destinées à répondre aux attentes des jeunes, tout en favorisant leur épanouissement et leur implication dans la vie locale.*

- **Des contrats cantonaux jeunesse**, outils essentiels de l'accompagnement de proximité, mis en œuvre localement par une soixantaine d'animateurs et de coordonnateurs, et couvrant l'ensemble du territoire.
- **L'encouragement à la citoyenneté et à l'ouverture sur le monde**, au travers du Conseil général des jeunes ou du programme « Jeunes citoyens du monde » qui permet de mener des projets de solidarité internationale ou de découverte et d'échanges.
- **Des actions de prévention et d'information en matière de sécurité, de santé et d'écoute**, avec par exemple le N° Vert « Fil O' Jeunes ».
- **Un appui financier aux jeunes les plus en difficulté** par l'intermédiaire du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

## ZOOM

### *Roumains et Savoyards misent sur la jeunesse*

*Partenaires depuis 20 ans, le Conseil général de la Savoie et le Conseil départemental d'Argès en Roumanie ont donné un nouvel élan à leur coopération grâce au projet européen Comenius Regio « Savoie Argès : les chemins éducatifs de la jeunesse » qui se concrétise par un programme d'échanges de bonnes pratiques entre professionnels.*



**1 800 000** repas servis dans les collèges chaque année

**583** étudiants savoyards bénéficiaires de la bourse départementale 2010/2011

**37** contrats cantonaux jeunesse signés

**10 000** appels téléphoniques reçus à Fil O' Jeunes (0800 00 00 73) sur une année



## MODES DE VIE

# CULTURE

*Le Conseil général souhaite favoriser l'accès de tous les Savoyards aux arts et à la culture. Il conduit à ce titre une politique volontariste sur l'ensemble du département dans le cadre notamment de son schéma de développement des enseignements, des pratiques et de l'éducation artistique et culturelle. Son action passe aussi par la valorisation des œuvres, du patrimoine et des archives.*

- **Le développement des enseignements artistiques et des pratiques amateurs** dans tous les domaines (musique, danse, théâtre, cirque, etc.), le soutien à la **création artistique** professionnelle et à la diffusion des œuvres, **l'éducation artistique et culturelle** en milieu scolaire avec la collaboration de l'Inspection académique et de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Diapason. En moyenne, les enfants sont 6 fois plus nombreux à bénéficier de projets artistiques scolaires en Savoie que dans les autres départements.
- **Le développement de la lecture publique**, conduit avec la Haute-Savoie par Savoie Biblio, et le soutien aux bibliothèques municipales.
- **L'entretien, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine historique de la Savoie**, avec la conservation des archives et du

patrimoine, un appui technique et des aides à la restauration du patrimoine monumental ou rural, la mise en place de 11 « Itinéraires Remarquables », l'animation d'un réseau de musées et maisons thématiques ou l'ouverture au public des salles de la Chambre des comptes au château des ducs de Savoie.

- **L'accompagnement ou l'organisation d'événements culturels** sur tous les territoires, comme les Estivales du château, Musilac ou Les Nuits Romantiques.

## ZOOM

### *Restauration de la Sainte-Chapelle du Château des Ducs de Savoie*

*Engagés début 2010 à l'initiative du Conseil général, les travaux de rénovation de la Sainte-Chapelle (toiture, maçonneries, décors peints, tribune, orgue) se poursuivent sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef des Monuments historiques. L'édifice restauré sera rouvert au public au début de l'été 2012.*

**2 % du budget** consacré à la culture

**7 806** inscrits en établissement d'enseignement artistique (EEA) dont **6 109** enfants

**28** établissements d'enseignement artistique et **10** ateliers pour personnes en situation de handicap

**16** festivals soutenus

# SPORTS ET LOISIRS



*Le Conseil général accorde une place privilégiée au sport dans le département en apportant sa contribution aux équipements et événements sportifs ainsi que son soutien aux sportifs de tous niveaux.*

- **Des aides au milieu sportif départemental** (comités départementaux, clubs et athlètes de haut niveau) et **au développement du sport scolaire.**
- **Un soutien financier et un appui logistique aux grands événements sportifs :** championnats du monde 2011 de course d'orientation sur le site de Savoie Grand Revard, championnats du monde 2012 de canoë kayak à La Plagne.
- **Une participation à la construction de grands équipements sportifs par les collectivités territoriales :** équipement pluri-fonctionnel de l'agglomération chambérienne, stade de biathlon en Haute-Maurienne.
- **La gestion de l'aménagement, du développement et des activités de deux bases de loisirs :** base de loisirs des Mottets au lac du Bourget et base d'aviron d'Aiguebelette, candidate à l'organisation des championnats du monde 2015 de la discipline avec une approche environnementale intégrant la création d'un nouveau bassin.



## **1 % du budget**

consacré aux sports et aux loisirs

**52** contrats d'objectifs en cours  
avec les comités sportifs départementaux

**54** manifestations sportives subventionnées

**32** clubs et **51** sportifs de haut niveau aidés





MODES DE VIE

# ENVIRONNEMENT

## EAU

*Le Conseil général a placé l'eau au cœur de sa politique environnementale en créant des services associant aides financières et assistance technique aux collectivités : Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Systèmes d'Épuration des eaux usées (SATESE), Service d'Assistance à la Gestion des Réseaux d'Eau (SAGERE), Service d'Assistance Technique à l'Entretien et à la Restauration des Cours d'Eau (SATERCE).*

- **Soutenir les investissements des collectivités** en matière d'assainissement collectif, d'alimentation en eau potable, de réalisation de schémas directeurs.
- **Développer un programme de recherche en eau, inventorier les ressources.**
- **Entretenir et restaurer les cours d'eau de Savoie** et veiller à la protection des milieux aquatiques.
- **Participer aux programmes et opérations de prévention des risques d'inondation.**

## DÉCHETS

*Pilote du plan départemental de gestion des déchets ménagers, le Conseil général agit pour la réduction de la production de déchets et l'augmentation de leur valorisation (recyclage, etc.).*

- **Un soutien technique et financier aux collectivités dans leurs actions d'optimisation de la gestion des déchets** : subventions pour la mise en place d'actions de réduction des déchets, pour l'amélioration des déchèteries, la réhabilitation d'anciennes décharges, la mise en conformité d'installations de traitement des déchets, etc.
- **Des actions de sensibilisation et d'incitation** pour encourager les citoyens à produire moins de déchets et à mieux les recycler : stop-pub, éco-consommation, compostage, etc.

**3,5 % du budget** consacré à l'environnement, dont 3 % au domaine de l'eau

**264 kg** d'ordures ménagères par habitant (population touristique comprise) et par an  
**53** déchèteries, toutes les collectivités équipées pour la collecte sélective permettant d'atteindre un taux de recyclage de **41 %** des déchets ménagers  
**100 m<sup>2</sup>** de capteurs solaires thermiques pour **1 000** habitants

# ENVIRONNEMENT



## ÉNERGIE

*Le Conseil général s'implique depuis de nombreuses années en faveur des énergies renouvelables, au point que la Savoie est devenue un département pilote en matière d'énergie solaire (INES, pôle de compétitivité TENERRDIS). Aujourd'hui, il se mobilise dans la maîtrise de l'énergie, en favorisant notamment l'efficacité énergétique des bâtiments.*

- **Le financement des projets publics et ceux des particuliers** pour favoriser l'efficacité énergétique et soutenir la filière « énergies renouvelables », avec notamment **la mise en place d'un « guichet unique pour la maîtrise de l'énergie »** de manière à simplifier les démarches administratives et optimiser le traitement des demandes déposées.
- **Le soutien renforcé aux collectivités locales** qui s'engagent dans des opérations ambitieuses en faveur de la performance énergétique des bâtiments.
- **La promotion et le développement des énergies solaires**, avec la création de l'Institut National de l'Énergie Solaire (INES)

ainsi que le soutien économique de la filière solaire.

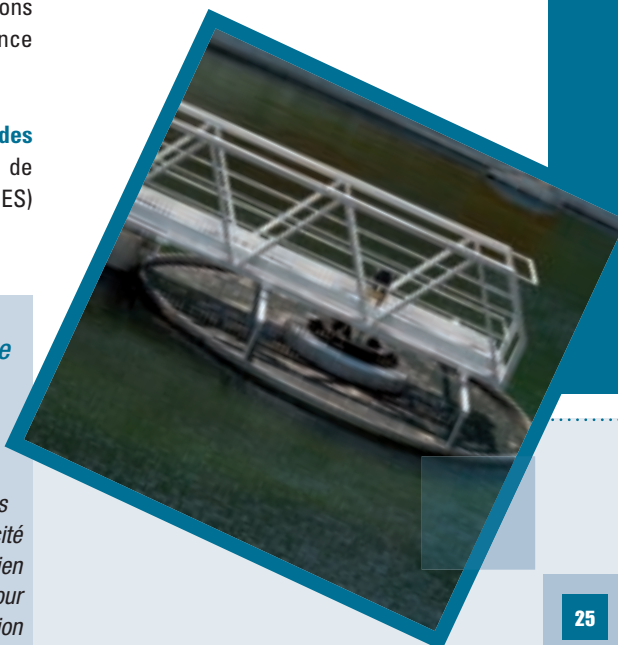
- **Des informations et conseils aux collectivités et au grand public** (économies d'énergie, performance énergétique de l'habitat, utilisation des énergies renouvelables).

## ZOOM



### *Maîtrise de l'énergie*

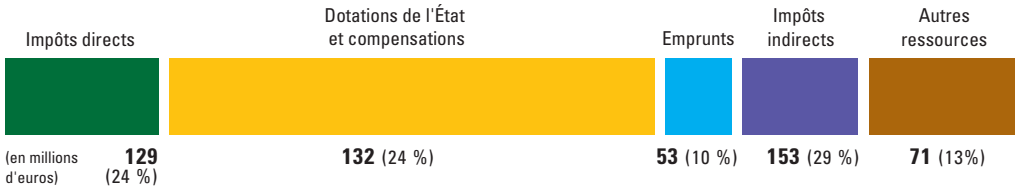
*En complément des aides aux énergies renouvelables, en place depuis plus de 10 ans, le Conseil général mobilise de nouveaux moyens au bénéfice des particuliers et des acteurs publics qui investissent pour améliorer l'efficacité énergétique dans l'habitat. Le soutien concerne l'habitat basse consommation pour les constructions et les travaux d'isolation pour la rénovation.*



# BUDGET 2011

Pour mener à bien ses projets et remplir ses missions au service des Savoyards, l'Assemblée départementale vote chaque année un budget, équilibré en recettes et en dépenses. Malgré les transferts successifs de nouvelles compétences aux Départements, le Conseil général a su conserver des marges de manœuvre financières pour mener des actions volontaires sans pression supplémentaire sur les contribuables. Ces engagements ne pourraient être tenus sans une gestion financière rigoureuse qui impose des choix dans les investissements prioritaires.

## Recettes



### Évolution du taux d'imposition en région Rhône-Alpes

Conseil Général	2008	2009	2010	2011
AIN	INCHANGÉ	+ 15 %	+ 1,23 %	INCHANGÉ
ARDÈCHE	+ 2 %	+ 5 %	+ 3,01 %	+ 2 %
DRÔME	+ 1,85 %	INCHANGÉ	+ 1,95 %	INCHANGÉ
ISÈRE	INCHANGÉ	INCHANGÉ	INCHANGÉ	INCHANGÉ
LOIRE	+ 1,5 %	+ 3 %	+ 3,51 %	+ 1,5 %
RHÔNE	INCHANGÉ	INCHANGÉ	INCHANGÉ	INCHANGÉ
SAVOIE	INCHANGÉ	INCHANGÉ	INCHANGÉ	INCHANGÉ
HAUTE-SAVOIE	INCHANGÉ	INCHANGÉ	+ 9,54 %	+ 2,8 %

### Taux départemental d'imposition 2011 en Savoie

**Taxe sur le foncier bâti** 11,03 %

Source : Dexia - Ministère de l'intérieur DGCL

## 510 millions d'euros de budget global

Une hausse de 5,5 % par rapport au budget primitif 2010

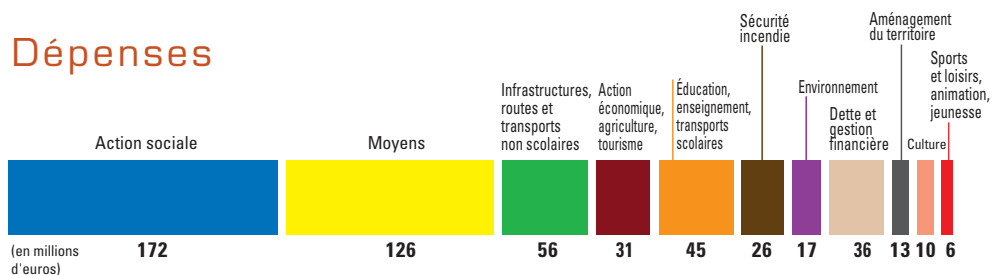
27 % du budget consacré à l'investissement

Dépenses d'investissement par habitant en 2011 : 354 euros

73 % du budget consacré au fonctionnement.

Tout le détail du budget est disponible sur [www.cg73.fr](http://www.cg73.fr)

# Dépenses



BUDGET 2011

Action sociale	171,78 M€	31,92 %
Personnes âgées	49,14 M€	9,13 %
Personnes handicapées	40,51 M€	7,53 %
Enfance, jeunesse, famille	43,55 M€	8,09 %
Insertion	28,78 M€	5,35 %
Logement social	9,80 M€	1,82 %

Moyens de l'Assemblée et de l'administration départementales	125,89 M€	23,39 %
Dont frais de personnel et de formation	88,10 M€	16,37 %

Infrastructures, routes, transports non scolaires	56,23 M€	10,45 %
Voirie départementale	46,58 M€	8,66 %
Aéroport	0,39 M€	0,07 %
Transports non scolaires	9,26 M€	1,72 %

Action économique, touristique, agricole	31,12 M€	5,78 %
Tourisme	14,05 M€	2,61 %
Économie industrie et tertiaire	8,86 M€	1,65 %
Agriculture et forêts	8,21 M€	1,52 %

Éducation, enseignement, transports scolaires	44,93 M€	8,35 %
Collèges	20,03 M€	3,91 %
Enseignement supérieur et recherche	1,02 M€	0,19 %
Investissements scolaires communaux	1,40 M€	0,26 %
Transports scolaires	19,91 M€	3,70 %
Divers - Interventions scolaires pédagogiques	1,57 M€	0,29 %

Sécurité incendie	25,51 M€	4,74 %
Dont services d'incendie et de secours	24,89 M€	4,62 %

Environnement	17,45 M€	3,24 %
Déchets	1,11 M€	0,21 %
Eau	10,26 M€	1,90 %
Énergie	1,76 M€	0,33 %
Espaces naturels et paysages	3,82 M€	0,71 %
Divers	0,50 M€	0,09 %

Dette et gestion financière	36,19 M€	6,72 %
-----------------------------	----------	--------

Aménagement du territoire	13,08 M€	2,43 %
CTS	4,76 M€	0,06 %
Équipement des communes	6,36 M€	1,18 %
Procédures contractuelles	0,29 M€	0,05 %
Ingénierie et divers	1,67 M€	0,31 %

Culture	10,35 M€	1,92 %
Archives et musées	0,54 M€	0,10 %
Lecture et multimédia	0,97 M€	0,18 %
Patrimoine monumental	2,87 M€	0,53 %
Aménagement des territoires	0,36 M€	0,07 %
Arts vivants	5,61 M€	1,04 %

Sports et loisirs, animation, jeunesse	5,71 M€	1,06 %
Équipements sportifs et socio-éducatifs	0,50 M€	0,09 %
Développement du sport	3,34 M€	0,62 %
Jeunesse	1,43 M€	0,27 %
Animation	0,44 M€	0,08 %

## ZOOM



### Réforme de la fiscalité locale

Le budget primitif 2011 du Conseil général est le premier dont la construction a intégré pleinement la réforme. Dans ce cadre, les parts départementales de la taxe d'habitation et du foncier non bâti ont été réaffectées aux communes et aux intercommunalités.

Dans le même temps, le Département s'est vu céder la part régionale de la taxe sur le foncier bâti et doter de nouvelles contributions et impositions (CVAE, IFRER, ...) consécutives à la suppression de la taxe professionnelle dont la plupart se calculent sur la base d'un taux fixé à un niveau national.

Le budget ici présenté est le budget primitif approuvé le 1<sup>er</sup> février 2011 par l'Assemblée départementale. Il fait généralement l'objet de deux réajustements sous la forme de décisions modificatives votées en juin et en automne. Dans le cadre de la décision modificative n°1 (DM1) du 27 juin 2011, un budget supplémentaire de 12 millions d'euros a été voté par l'Assemblée départementale et concerne pour plus de 80 % des dépenses d'investissement.



*Des directions centralisées à Chambéry jusque dans les territoires, quelque 2 500 agents du Conseil général mettent en œuvre les décisions et servent de relais auprès des 420 000 habitants de la Savoie, usagers des services du Département, et des acteurs locaux, partenaires du développement de la Savoie.*

**PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SAVOIE**

**CABINET DU PRÉSIDENT**

Tél. : 04 79 96 73 20  
Courriel : cabinet@cg73.fr

**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET PILOTAGE DE L'ASSEMBLÉE DES PAYS DE SAVOIE**

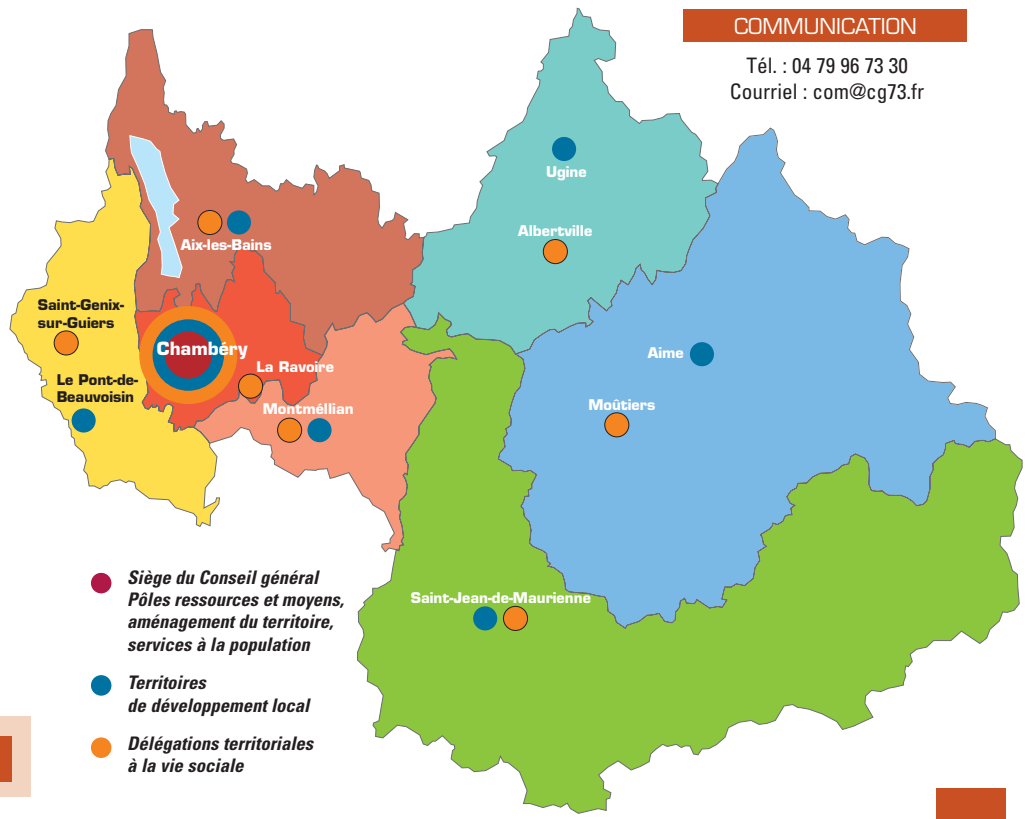
Tél. 04 79 96 73 50  
Courriel : secgen@cg73.fr

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

Tél. : 04 79 96 74 40  
Courriel : dg@cg73.fr

**COMMUNICATION**

Tél. : 04 79 96 73 30  
Courriel : com@cg73.fr



- **Siège du Conseil général**  
Pôles ressources et moyens, aménagement du territoire, services à la population
- **Territoires de développement local**
- **Délégations territoriales à la vie sociale**

## PÔLE RESSOURCES ET MOYENS

### Direction générale

04 79 96 73 40 - dg@cg73.fr

Château des ducs de Savoie (Chambéry)

### Direction des affaires financières et juridiques

04 79 96 73 70 - dafj@cg73.fr

Château des ducs de Savoie (Chambéry)

### Direction des systèmes d'information

04 79 96 73 76 - dsi@cg73.fr

Château des ducs de Savoie (Chambéry)

### Direction des ressources humaines

04 79 96 85 23 - drh@cg73.fr

Bâtiment de l'esplanade (Chambéry)

### Direction des bâtiments et des moyens généraux

04 79 96 88 68

Bâtiment de l'esplanade (Chambéry)

### Laboratoire d'analyses vétérinaires

04 79 33 19 27 - labo@cg73.fr

321 chemin des Moulins (Chambéry)

## PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

### Direction générale adjointe de l'aménagement

04 79 96 75 10 - dgaa-dir@cg73.fr

1 rue des Cévennes - L'Adret (Chambéry)

### Direction des routes

04 79 96 75 50 - drd@cg73.fr

1 rue des Cévennes - L'Adret (Chambéry)

### Direction de l'environnement et du paysage

04 79 96 75 00 - dep@cg73.fr

1 rue des Cévennes - L'Adret (Chambéry)

### Direction des transports départementaux

04 79 96 75 30 - dtd@cg73.fr

1 rue des Cévennes - L'Adret (Chambéry)

### Direction générale adjointe des politiques territoriales

04 79 96 74 00 - dgapt@cg73.fr

Le St-Sébastien - 315 av. de Lyon (Chambéry)

### Les territoires de développement local (TDL) :

- Aix-les-Bains - 04 79 63 86 00 - tdl-aix@cg73.fr
- Albertville / Ugine - 04 79 89 56 80 - tdl-albertville-ugine@cg73.fr
- Avant-pays savoyard - 04 76 32 90 46 - tdl-aps@cg73.fr
- Chambéry - 04 79 44 50 90 - tdl-chambery@cg73.fr
- Combe de Savoie / Val Gelon - 04 79 84 35 10 - tdl-combe@cg73.fr
- Maurienne - 04 79 20 66 50 - tdl-maurienne@cg73.fr
- Tarentaise / Vanoise - 04 79 23 21 50 - tdl-tarentaise@cg73.fr

## PÔLE SERVICES À LA POPULATION

### Direction générale adjointe services à la population

04 79 96 73 21 - Château des ducs de Savoie (Chambéry)

### Délégation générale à la vie sociale

04 79 60 29 29 - dvs@cg73.fr - Carré Curial (Chambéry)

#### Délégations départementales :

Enfance, Jeunesse et Famille - 04 79 60 29 25

Protection Maternelle et Infantile - 04 79 60 29 03

Personnes âgées / Personnes handicapées - 04 79 60 28 81

Cohésion sociale - 04 79 70 61 50

### Direction de l'éducation, des sports et de la jeunesse

04 79 70 63 00 - desj@cg73.fr - 4 rue du Château (Chambéry)

### Direction de la culture et de la lecture publique

04 79 70 63 50 - culture@cg73.fr - 47 place Caffé (Chambéry)

### Direction des archives et du patrimoine

04 79 70 63 65 - cdp@cg73.fr - 4 rue du Château (Chambéry)

Archives départementales

04 79 70 87 70 - ad@cg73.fr - 244 quai de la Rize (Chambéry)

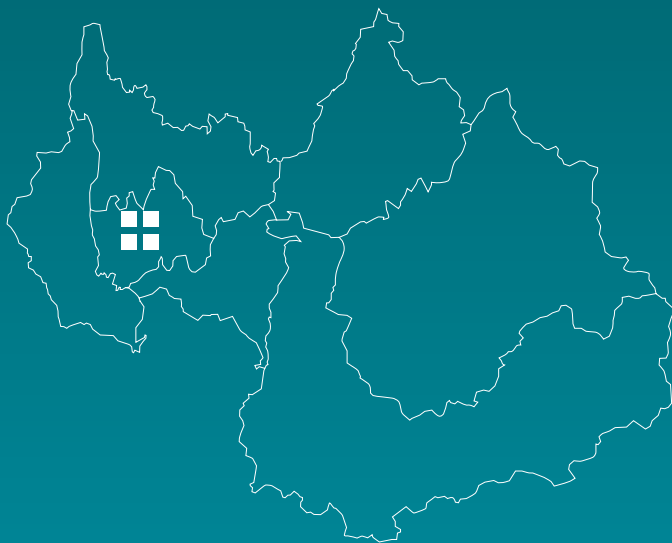
### Savoie biblio

04 79 68 34 70 - chambery@savoie-biblio.com

218 quai de la Rize (Chambéry)

### Les délégations territoriales à la vie sociale (DTVS) :

- Aix-les-Bains - 04 79 34 32 00 - dvs-tds-aix@cg73.fr
- Albertville - 04 79 89 57 00 / 04 79 89 57 10 - dvs-tds-albertville@cg73.fr
- Avant-pays savoyard - 04 76 31 60 42 - dvs-tds-avant-pays@cg73.fr
- Chambéry - 04 79 60 58 80 - dvs-tds-chambery@cg73.fr
- Combe de Savoie - 04 79 44 23 00 - dvs-tds-combe-de-savoie@cg73.fr
- Couronne chambérienne - 04 79 75 59 60 - dvs-tds-couronne@cg73.fr
- Maurienne - 04 79 64 45 31 - dvs-tds-maurienne@cg73.fr
- Tarentaise / Vanoise - 04 79 24 73 77 - dvs-tds-tarentaise@cg73.fr



Conseil général de la Savoie  
Hôtel du Département - BP 1802  
73 018 CHAMBÉRY cedex

Tél. 04 79 96 73 73  
Fax. 04 79 75 04 72  
[www.cg73.fr](http://www.cg73.fr)

*Toute l'actualité savoyarde  
vue par le Conseil général  
sur [www.savoieactu.fr](http://www.savoieactu.fr)*



CONSEIL GENERAL